

Challenge AUVERGNE 2012 REGLEMENT

Les modifications par rapport à l'édition 2011 sont surlignées

1- GENERALITES :

Principe :

- Mettre en place un circuit « Challenge Auvergne » sur des épreuves Club labellisées sur des concours organisés en Auvergne entre le 1^{er} septembre 2011 et le 30 juin 2012 inscrits au calendrier officiel aux dates fixées par la FFE.
- Les disciplines retenues en 2012 sont : CSO, Dressage, CCE et Hunter.
- Organiser des classements généraux sur l'ensemble des épreuves labellisées selon le principe : 1 classement par discipline et par niveau.
- Les championnats départementaux et régionaux font partie d'office du Circuit « Challenge Auvergne ».

Objectifs :

- Valoriser les organisateurs qui respectent la règle du calendrier
- Offrir un projet sportif aux clubs et aux participants
- Préparer les Championnats de France
- Inciter les clubs à sortir de chez eux
- Améliorer l'identité régionale

2- CAHIER DES CHARGES :

2.1- REPARTITION DES ROLES :

Rôles du CREA :

- Choix des épreuves « Challenge Auvergne » labellisées parmi les candidatures présentées par les organisateurs (1)
- Traitement des résultats et des classements généraux (2)
- Promotion du Challenge AUVERGNE 2012, du calendrier et des classements provisoires (Equit'Auvergne, Site Internet, presse régionale ...).
- Dotation des épreuves Challenge AUVERGNE 2012 en flots spécifiques (8 par épreuve) (3).
- Dotation des classements généraux 2012. Remise des prix à l'Assemblée Générale ou à l'occasion d'un évènement de portée régionale.

Rôles de l'organisateur :

- Déclaration DUC classique dans les limites de temps réglementaires.
- Demande de labellisation dans les délais fixés par le CREA.
- Organisation technique réglementaire (règlement FFE 2011/2012) et respect du cahier des charges.
- Promotion des épreuves Challenge AUVERGNE avant et pendant le concours par tout moyen à disposition : sites internet (www.ffe.com, site du club ...), annonce micro (« Prix Challenge Auvergne »), affichage (fourni par le CREA), remise des prix ...

(1) La labellisation des épreuves est de la seule responsabilité de la commission.

Le nombre d'épreuves à labelliser par discipline est fixé en début de saison.

Une seule épreuve par niveau et par concours est labellisée ; en cas d'épreuves multiples (concours sur plusieurs jours par exemple), le choix se fera d'un commun accord entre la commission et l'organisateur ou, à défaut, selon les critères fixés en début d'année.

Les championnats départementaux et régionaux font partie du circuit « Challenge Auvergne » selon les mêmes règles (une épreuve par concours et par niveau).

(2) Les résultats sont ceux publiés sur www.ffe.com.

Cas spécifique du hunter : les résultats complets (avec détail des notes obtenues) doivent être transmis au CREA sous 8 jours pour reconstituer le classement unique Club et Club Poney.

(3) la remise des flots se fera en deux fois lors de la validation des calendriers (début septembre et début janvier).

Les championnats départementaux et régionaux ne font pas l'objet d'une dotation en flots « Challenge Auvergne ».

2.2- TECHNIQUE / GENERALITES :

Les classements « Equipe » se font sur des épreuves individuelles en prenant en compte les résultats des trois meilleurs cavaliers différents sur deux équidés au minimum, engagés au titre du club pour lesquels ils concourent (club engageur).

NB : Organisateur : *Il n'y a donc pas lieu de programmer une épreuve « Equipe » sur la DUC.*

Engageur : *Il n'y a pas de déclaration d'équipes à l'engagement et sur le terrain.*

2.3- PRINCIPE D'ATTRIBUTION DES POINTS « CHALLENGE AUVERGNE 2011 » :

Classement général Individuel :

Les points « Challenge AUVERGNE 2011 » sont attribués en fonction du classement individuel de l'épreuve selon le barème suivant :

Classement individuel de l'épreuve	Points Challenge Auvergne 2012
1°	15
2°	12
3°	10
4°	8
Classé dans le premier quart au-delà de la 4 ^{ème} place	5
non classé, non éliminé	2
Éliminé ou Abandon	1
Disqualifié ou non partant	0

} Attribués quelque soit le nombre de partants

Remarque : *le classement individuel retenu est celui de l'épreuve : pas de classement bis Auvergne.*

En cas de participation d'un même cavalier avec plusieurs montures, les points obtenus se cumulent.

Les cavaliers résidant en Auvergne et engagés au titre d'un établissement ou d'une association extérieur au CREA doivent se signaler individuellement au secrétariat pour que leurs performances soient comptabilisées.

Classement général « Equipe » :

Le premier du classement reçoit un nombre de points équivalent au nombre d'engagés, le deuxième un point de moins, etc. jusqu'au dernier ayant terminé l'épreuve ; en cas d'ex-aequo les points sont partagés entre les cavaliers.

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonné ne reçoivent aucun point.

Le classement « Equipe » est obtenu en additionnant les points obtenus par les 3 meilleurs cavaliers différents d'un même club, sur deux équadés différents.

Les points « Challenge AUVERGNE 2012 » sont attribués en fonction du classement « Equipe » de l'épreuve selon le barème suivant :





Classement « Equipe » de l'épreuve	Points Challenge Auvergne 2012
1°	15
2°	12
3°	10
Equipe classée dans le 1er quart au-delà de la 3 ^{ème} place	6
Equipe non classée	2
Aucun cavalier d'un club à l'arrivée /équipe engagée mais éliminée	1
Tous les cavaliers disqualifiés ou non partants	0

} Attribués quelque soit le nombre de partants

Classement Général « Challenge Auvergne 2012 » :

Dans chaque discipline et chaque niveau, le classement général s'obtient en additionnant les points obtenus sur l'ensemble des épreuves labellisées.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR DISCIPLINE

		Nombre de concours labellisés sur la saison (1)	Ordre décroissant de prise en compte des épreuves (2)	Club 1 Individuel	Club 2 Par équipes	Club 3 Par équipes
		9		X	X	
		30	1- Grand Prix 2- Vitesse 3- Spéciale	Tous types d'épreuves	Tous types d'épreuves	Tous types d'épreuves
	(3)	12	1- Figures imposées 2- Maniabilité 3- Grand Prix	Tous types d'épreuves	Tous types d'épreuves	Tous types d'épreuves
		6			Grand Prix	Grand Prix

- (1) Hors Championnats départementaux ou régionaux. Répartition de principe = 1/3 sur fin 2011 (4 mois) – 2/3 sur 2012 (6 mois).
S'il n'est pas possible de labelliser le nombre d'épreuves voulu sur 2011, le nombre de concours sur 2012 sera augmenté d'autant.
- (2) En cas d'épreuves multiples du même niveau sur le même concours, sauf accord contraire avec l'organisateur.
- (3) En hunter, les épreuves de même niveau technique (Club 1 et Club Poney Elite / Club 2 et Club Poney 1 / Club 3 et Club Poney 2) organisées sur le même parcours et les mêmes difficultés (distances ou contrats adaptés) sont regroupées pour les résultats « Challenge AUVERGNE 2012 » : Il est organisé un seul classement en fonction des notes obtenues. Les résultats complets (notes) doivent être transmis par les organisateurs au CREA sous un délai de 8 jours.